



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

presse

Question écrite n° 40095

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la proposition formulée dans le livre vert des états généraux de la presse écrite remis le 8 janvier 2009 consistant à faire de l'observatoire des métiers un centre de recherche sur la presse écrite. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition et, le cas échéant, les délais de mise en oeuvre de cette mesure.

Texte de la réponse

Les professionnels de la presse ainsi que les observateurs extérieurs constatent et regrettent régulièrement qu'il existe peu d'informations disponibles sur ce secteur d'activité. Les données sont éparpillées et pas toujours compatibles entre elles. Cette situation fut notamment mise en exergue lors des discussions au sein du pôle « métiers du journalisme » des états généraux de la presse écrite. Il est donc apparu nécessaire, notamment pour identifier les besoins en compétences à court et moyen termes, de mieux connaître ce secteur d'activité, ses forces et ses faiblesses, les salariés qui le composent et leur niveau d'adaptation à leur métier et à ses évolutions futures probables. Par ailleurs, les partenaires sociaux, lors de la négociation de l'accord national interprofessionnel, ont prévu de généraliser à toutes les branches professionnelles la mise en place d'un observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans le but d'« accompagner les entreprises dans la définition de leurs politiques de formation et les salariés dans l'élaboration de leurs projets professionnels ». L'article R. 2241-9 du code du travail prévoit que la mise en place d'un tel observatoire est un des thèmes de la négociation collective triennale en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. À cette effet, par un accord collectif national sur la formation professionnelle de la presse conclu entre les partenaires sociaux le 7 avril 2005, le secteur s'est doté d'une commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation de la presse (CPNEF) et d'un observatoire prospectif des métiers et des qualifications du secteur de la presse. Cet observatoire est chargé : « d'étudier la situation et l'évolution quantitative et qualitative de l'emploi et des qualifications dans la presse pour en apprécier l'adéquation aux besoins des entreprises » et de fournir ainsi des données à la CPNEF qui l'aideront à définir ses priorités notamment en terme de formation. Il est géré paritaire et financé par l'organisme collecteur agréé Médiafor. C'est donc dans ce cadre et compte tenu des missions qui sont les siennes de par l'accord collectif précité et les dispositions du code du travail que les participants aux états généraux de la presse écrite, dans les propositions du Livre vert, ont souhaité asseoir l'autorité de l'observatoire des métiers de la presse face à ses interlocuteurs afin qu'il soit en mesure de fournir les informations attendues sur l'évolution prévisible des métiers et les compétences nécessaires pour accompagner au mieux cette évolution. Dans son allocution de clôture des états généraux, le Président de la République a également insisté sur la nécessité d'avoir une stratégie de recherche sur la formation professionnelle qui pourrait être conduite par un groupe de professionnels en lien avec l'État. L'observatoire des métiers a d'ores et déjà commencé ses études sur le secteur de la presse et notamment dresse actuellement une cartographie des métiers.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40095

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 429

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2550